

L'appartement du scandale

01. juillet 2011, 23h25

Winnie Covo

Mark Muller, président du Conseil d'Etat genevois, vit dans un 7 pièces pour 1800 fr./mois. Une révélation qui fait bondir dans une ville où la réalité du marché est tout autre.



© Michel Perret

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Dans une Genève en proie à une crise du logement rude et persistante, apprendre que le président du Conseil d'Etat, magistrat en charge des Constructions de surcroît, dispose d'un appartement de 7 pièces pour un loyer mensuel de 1800 francs, plus charges, ne pouvait forcément rester sans réaction. Carlo Sommaruga, secrétaire général de l'association pour les locataires en Suisse romande, est hors de lui. «C'est parfaitement scandaleux! Cela prouve une fois de plus qu'il y a à Genève ceux qui ont des relations et ceux qui peinent à trouver un appartement.»

Un bien rarissime

Comme le révélait en effet la TSR jeudi soir, Mark Muller, l'homme le plus important de l'Etat, profite d'un vaste logement à bas prix en plein centre-ville de Genève, et ce pour une somme modique. Et si l'on peut être tenté de crier à la magouille, le magistrat est parfaitement dans ses droits. En revanche, force est de constater que ce type d'offre ne court pas les rues. En faisant le tour des régies genevoises, il apparaît qu'un loyer avoisinant les 1800 francs correspond plus aisément à un 3 pièces qu'à un palace. Pour un 7 pièces, il serait préférable aujourd'hui de compter sur une moyenne de 10 000 francs par mois. Et pourtant, les bonnes affaires existent.

Une loi en sa faveur

Que Mark Muller ait eu un coup de pouce pour obtenir l'appartement comme le suggère Carlo Sommaruga est une possibilité, mais la modicité de son loyer est tout ce qu'il y a de plus légale. La loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est claire: ce type d'appartement a un loyer fixé par l'Etat. Le logement a été soumis a des travaux il y a de cela deux ans et demi environ, période à laquelle le conseiller d'Etat a investi les lieux, la LTDR indique alors que le loyer ne peut être augmenté durant une période allant de 3 à 5 ans, après la fin des travaux. Carlo Sommaruga dénonce un «manque total de conscience sociale» de la part de Mark Muller. «Pour sa compagne, lui et ses deux enfants, il aurait tout à fait pu prendre un quatre-pièces et laisser la place à une famille plus nombreuse», s'insurge le conseiller national socialiste.



Que peut-on s'offrir pour 1800 Fr.?